

Guide du Marché des outils et des approches

Exemple N° 1	Intervenant : M. Abdul Karim Seid, Chef, Gestion des ressources en eau; Secrétariat de l'Initiative du bassin du Nil, Uganda	séance 1 : anglais séance 2: anglais (avec interprétation russe)
Outils de renforcement des capacités appliqués dans le cadre de l'Initiative du bassin du Nil <i>Le système aide à la décision du Bassin du Nil (NB-DSS)</i>		
<p>Le NB DSS est un logiciel conçu afin de répondre aux exigences de la planification des ressources en eau. Il se compose de systèmes de gestion de l'information intégrant une base de données qui propose des outils pour le traitement des informations spatiales et non-spatiales (telles que les séries temporelles). Il dispose d'une série de modèles qui pourvoient aux besoins des eaux de ruissellement, du réseau fluvial et de la modélisation hydrodynamique ; un ensemble de scénarios d'analyses qui offrent aux utilisateurs les outils nécessaires à la création, l'édition, la simulation et l'analyse des scénarios des ressources en eaux (ou leurs alternatives). Le NB DSS dispose également d'un ensemble d'outils dédiés à l'évaluation des indicateurs socio-économiques et environnementaux, ainsi il intègre ces données avec celles des ressources en eau lors du processus de décision. Son outil d'analyse économique et multicritères peut être utilisé pour la prise de décision dans un cadre où il y a plusieurs parties prenantes. Le DSS n'est pas spécifique et peut être appliqué à diverses échelles également en dehors du bassin du Nil.</p>		

Exemple N° 2	Intervenante : Mme Guljamal Jumamuratova, Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC)	séance 1: anglais séance 2: russe
Expériences des Petits comités de bassins relatifs à la coopération sur les rivières transfrontières en Asie centrale		
<p>Les principaux bassins versants ont plusieurs zones de drainage qui chacune ont des différences du point de vue hydrographique. Par conséquent les problèmes relatifs à une zone de drainage ne sont pas toujours pertinents pour les autres zones. En Asie centrale, il existe des centaines de petits cours d'eau transfrontières, qui participent à la formation de 30 à 35% du ruissellement dédié à l'irrigation dans la région. Les petits bassins versants transfrontières accueillent 1/7 de la population totale de la région. Cependant, au fil des années après les indépendances, peu d'attention a été portée aux petits cours d'eau transfrontières. Comme les études le montrent, la situation des petits bassins versants transfrontières se détériore, ce qui affecte largement le niveau de vie des communautés locales qui dépendent de ces cours d'eau.</p> <p>La création des Petits comités de bassins (SBC) se fonde sur les principes de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), notamment avec une participation <i>bottom-up</i> et des parties prenantes. Les SBC peuvent fournir un modèle pour la coopération transfrontière, en promouvant une plus grande confiance entre les parties prenantes. Les membres des SBC se réunissent pour discuter et résoudre les problèmes présents dans le sous-bassin. Ils participent également à la préparation de propositions et de recommandations pour une utilisation et une protection efficace des ressources en eau dans le sous-bassin pour les autorités locales et les Conseil de bassin.</p>		



Exemple Nr 3	Intervenant : M. Peter Kovacs, Chef du département de la gestion des bassins hydrographiques au Ministère de l'intérieur, Hongrie	séance 1: anglais (avec interprétation russe) séance 2: anglais
<p>Groupe Tisza pour une coopération à l'échelle du sous-bassin entre cinq pays</p> <p>Lors de la première réunion ministérielle des pays de la Commission internationale pour la protection du bassin du Danube (ICPDR) en décembre 2004, les ministres et les représentants de haut niveau des cinq pays du bassin de la Tisza ont signé un Mémoire d'accord – Vers un plan de gestion du bassin de la rivière Tisza soutenant le développement durable de la région.</p> <p>Les travaux sont réalisés dans le cadre du Groupe Tisza, créé par l'ICPDR avec la participation des cinq pays du bassin de la rivière Tisza (UA, RO, SK, HU, RS), de la Commission européenne et d'observateurs. Le Groupe Tisza sert de plate-forme afin de renforcer la coordination et les échanges d'informations liés aux activités internationales, régionales et nationales du bassin. En 2011, les pays ont mis à jour le Mémoire d'accord afin d'exprimer leur engagement envers le Plan de gestion intégrée du bassin de la rivière Tisza (ITRBMP) et se sont engagés à poursuivre leurs efforts afin d'atteindre ses objectifs.</p> <p>Le Plan ITRBMP introduit des mises à jour et des analyses et des évaluations complètes des pressions dues à la pollution, aux travaux d'ingénierie fluviale, aux inondations et aux sécheresses. En outre, il donne un aperçu du statut des eaux du bassin de la Tisza et identifie les mesures à prendre permettant d'atteindre un bon état des eaux pour 2015, conformément à la Directive-Cadre sur l'Eau de l'UE. Ces activités sont également considérées comme des activités phare pour la Stratégie de l'UE pour le bassin du Danube.</p> <p>Le Secrétariat permanent de l'ICPDR a appuyé les travaux jusqu'en juillet 2013, mais suite à des problèmes financiers, la Hongrie a proposé de faciliter le travail de du Groupe Tisza de l'ICPDR et d'assurer la continuité et le maintien des activités et les fonctions du Groupe Tisza afin de mettre en œuvre l'ITRBMP.</p>		

Exemple N° 4	Intervenante : Mme Anna Forslund, Institut International de l'Eau de Stockholm (SIWI), au nom du Programme d'évaluation des eaux transfrontières (TWAP)	séance 1: anglais Séance 2: anglais
<p>Évaluation de la gouvernance dans les bassins hydrographiques transfrontières – l'approche du TWAP</p> <p>Le Programme d'évaluation des eaux transfrontières (TWAP) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) met en œuvre la première évaluation comparative globale de toutes les ressources en eau transfrontières de la planète. La composante, bassins versants du TWAP, comprend l'évaluation d'un certain nombre d'indicateurs. Les indicateurs intègrent trois indicateurs de gouvernance – l'évaluation de la résilience institutionnelle aux variabilités de l'eau, à un environnement favorable et l'architecture de la gouvernance en place. Pour l'évaluation de l'architecture de la gouvernance, une nouvelle approche a été développée guidée par l'idée que l'architecture de la gouvernance d'un bassin transfrontière est déterminée (entre autres) par les accords juridiques en place. L'évaluation de l'architecture de la gouvernance permettra de cartographier le degré de correspondance/alignement des traité existant en matière d'eaux douces internationales avec les principes fondamentaux du droit international de l'eau, tel que consacré dans les deux convention internationales sur les eaux transfrontières, prenant comme un indicateur l'architecture de la gouvernance en place pour les bassins versants internationaux.</p>		



Exemple N° 5	Intervenant : M. Nguemadjita Djasrabe, Chef de la Division Hydrologie, Direction des ressources en eau et de la météorologie, Tchad	séance 1: français (avec interprétation russe) séance 2: français
<p>La charte de l'eau du Lac Tchad, véhicule d'intégration et de sécurité sous-régional</p> <p>En 2012, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CBLT ont adopté une Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad qui a pour objectif global le développement durable du Bassin du Lac Tchad, au moyen d'une gestion intégrée, équitable et concertée des ressources en eau partagées et de l'environnement du Bassin.</p> <p>Elle vise les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la gestion quantitative des ressources en eaux superficielles ; ✓ la gestion qualitative des zones humides ; ✓ la gestion des eaux souterraines ; ✓ la préservation des écosystèmes et de leur biodiversité ; ✓ la gestion de la navigation ; ✓ la définition des modalités d'examen et d'approbation des nouveaux projets ; ✓ la consécration des ouvrages communs et des ouvrages d'intérêt commun ; ✓ la détermination des responsabilités des autorités nationales et régionales ; ✓ la prévention des conflits ; ✓ l'amélioration des conditions de vie des populations. 		

Exemple Nr 6	Intervenant : M. Blaise-Léandre Tondo, Expert Principal, Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sanga (CICOS)	séance 1: français séance 2: français
<p>Gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Congo</p> <p>Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)</p> <p>Conformément à l'article 15 de l'Additif à l'Accord instituant un régime fluvial uniforme et créant la CICOS, le Secrétariat Général est chargé de développer un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le SDAGE est un document d'orientation stratégique pour l'aménagement et la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Congo. Au sens le plus large du terme, le SDAGE vise à répondre aux questions « du quoi? », « du pourquoi? » et « du comment? » de l'aménagement et de la gestion de l'eau dans le bassin du Congo. Afin de répondre à ces questions, le contenu du SDAGE est organisé selon trois modules : i) l'état des lieux, ii) la vision partagée et iii) le programme de mesures. Le SDAGE fait partie des différents instruments développés par la CICOS pour faire la promotion de la GIRE dans le bassin du Congo.</p>		

Exemple N° 7	Intervenant : M. André Weidenhaupt, premier Conseiller de Gouvernement, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Luxembourg	séance 1: anglais séance 2: français
<p>Approches vers une stratégie d'adaptation au changement climatique dans les bassins du Rhin et de la Moselle-Sarre</p> <p>Sous l'égide de la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR) 8 Etats et l'UE coopèrent étroitement depuis 1950 dans la gestion de l'eau et des risques d'inondations et ont mis en œuvre avec succès le Plan d'Action contre les Inondations (PAI) et ses 4 objectifs (réduction des dommages, réduction des niveaux de l'eau par la prise de mesures de conservation, renforcement de la prise de conscience des risques de crues en cartographiant les surfaces inondables et l'amélioration du système de prévisions et d'annonce des crues. Le PAI a servi comme l'un des modèles pour l'élaboration de la Directive cadre sur les inondations de l'UE. Depuis 2007,</p>		



l'ICPDR coordonne – dans le bassin international du Rhin – la mise en œuvre de la Directive cadre sur les inondations (intégration du PAI au premier « Plan de gestion des risques d'inondation ») ainsi que l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique interdisciplinaire (qualité de l'eau, écologie et inondations). Cette dernière se fonde sur des études solides réalisées dans le bassin de drainage du Rhin (2011). Dans cette perspective la longue expérience de la CIPR en matière de gestion de l'eau ainsi que d'adaptation aux changements climatiques représente un bon prérequis.

Sous la direction des Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS) – créées en 1962 entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg – ont été examinés les effets potentiels du changement climatique dans les bassins versants de la Moselle et de la Sarre, dans le cadre du projet de l'UE Interreg IV-A « FLOW MS » (Gestion des crues et des étiages dans le bassin versant de la Moselle et de la Sarre). Par ce moyen les scénarios climatiques régionaux ont été utilisés pour établir des projections des inondations et étiages. Compte tenu des incertitudes des résultats obtenus jusqu'à présent, les estimations des crues et des étiages à long terme sont plus difficile à établir que le simple écoulement. Tous les calculs n'ont pu être conclus lors du projet, ainsi les CIPMS ont prévu de continuer les travaux en cours au sein de leur groupe de travail « Protection contre les inondations et hydrologie ». Le but est d'élaborer des recommandations et des stratégies d'adaptations afin de réduire les impacts négatifs potentiels du changement climatique.

Exemple N° 8	Intervenant : Mme Lucia Trindade, Sous-direction des eaux transfrontières, Ministère des affaires étrangères, Pérou	séance 1: espagnol séance 2: espagnol (avec interprétation anglaise)
<p>Alternatives afin de déterminer la portée des accords bilatéraux entre le Pérou et l'Équateur</p> <p>Le 26 Octobre 1998, les présidents du Pérou et de l'Equateur ont signé la «Loi brésilienne", un accord de paix défini entre les deux pays après de nombreuses années de conflit. Depuis la signature de cet accord, les deux peuples ont constaté la nécessité d'établir des mécanismes binationaux pour la gestion intégrée des ressources en eau de leurs bassins hydrographiques partagés, tel est le cas pour les cours d'eau Zarumilla, Puyango-Tumbes et Catamayo-Chira rivières, au nord du Pérou.</p> <p>Ces mécanismes comprennent des accords, des Commission binationales techniques et mixtes, des Réunions présidentielles et des Réunions de cabinet binationaux afin d'obtenir les outils pour permettre le développement économique, social et culturel, tels que des fonds binationaux visant à promouvoir et soutenir le financement des programmes, projets, plans et arrêtés présidentiels qui mettent l'accent sur le degré de progrès réalisé dans les actions et les engagements et de fournir des instructions sur l'élaboration de plans de gestion intégrée des ressources en eau dans l'intérêt des deux pays, ainsi que des Accords de coopération institutionnelle.</p>		

